

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU de la séance du lundi 23 novembre 2020

**Présents** : Corinne AUBERTIN, Josette BAUDOUNET, Christophe BALMAYER, Christine BEDEL, Christian CHARRE, Véronique CHILLON, Jean-François DUMAS, Bernard GRAILLE, Marine PIERRE, Pascale RIVIERE, Éric TRANNOIS

Marine PIERRE est élue secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, une minute de silence a été respectée par les élus en hommage au professeur Samuel Pathy, et à Gérard Prêtre qui s'est éteint récemment.

### **1- Approbation PV séance précédente**

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **2- Ajour de deux points à l'ordre du jour**

Il est proposé d'ajouter deux points à l'ordre du jour. L'un concernant des factures d'eau en non-valeurs. Et le deuxième concernant la demande de subvention pour la restauration du parking du château.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **3- Participation de la commune au budget de l'eau en compensation de l'utilisation de l'eau potable dans les bâtiments communaux**

Dans leur fonctionnement quotidien les services communaux pour toutes les tâches d'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces publics ainsi que pour le fonctionnement des fontaines et de diverses installations municipales prélèvent de l'eau potable sur le réseau de distribution.

Madame la Maire expose qu'il paraît tout à fait opportun et équitable que soit versée, en contrepartie, une participation forfaitaire du budget général de la commune au budget de l'eau et de l'assainissement. Cette participation pourrait s'élever à 2 465€, somme inscrite au budget primitif 2020.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition de Madame la Maire et décide de verser cette participation.

### **4- Fiscalité de l'aménagement**

La taxe d'aménagement est une taxe unique sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme. Cette taxe sert à l'aménagement des réseaux : eau, assainissement et voirie.

Le taux de la taxe d'aménagement à Mostuéjols est fixé à 5%. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ce même taux pour l'année 2021 et d'engager une réflexion sur les modalités de participation des propriétaires à la viabilité de leurs terrains non desservis par les réseaux communaux.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **5- Participation de la commune au capital de la SCIC « Jolis Gestes »**

*Véronique CHILLON quitte la séance et ne prend pas part au vote car sa fille est directement concernée par cette délibération.*

« Jolis Gestes » est une Société Coopérative à Intérêt Collectif (SCIC) en cours de création. Son objectif est de réunir divers acteurs autour d'un lieu de restauration et d'animation fonctionnant sur des valeurs communes :

Dynamique socio-culturelle inter-générationnelle, Économie sociale et solidaire, Solidarité avec l'agriculture locale, Éthique écologique et environnementale

**La SCIC « Jolis Gestes »** compte créer un nouveau lieu, collectif, ouvert à l'année (7/7 en été et 3/7 en hiver), permettant de revitaliser le secteur notamment par le biais d'un restaurant associé à un tiers-lieu : point de rencontre autour duquel évolueront des initiatives locales, culturelles et environnementales.

**Le statut coopératif** de la SCIC lui permet de rassembler plusieurs acteurs autour du projet : Salariés gestionnaires (1 cuisinier, 1 serveur, 1 coordinateur), Partenaires, Bénévoles, Usagers, Institutionnels

Les actions de « Jolis Gestes » seront organisées autour de 3 thématiques :

Alimentation et agriculture : restaurant éthique, ateliers culinaire, marché hebdomadaire, évènementiel (Fête Paysanne, Semaine du goût) ...

Environnement : sorties guidées nature et terroir, ateliers thématique environnement et développement durable...

Art et culture : concerts, expo, animations, ateliers...

Afin de concrétiser ce projet, « Jolis Gestes » souhaite le soutien de la commune. Après en avoir débattu, compte tenu de l'intérêt de projet, ouverture et fonctionnement toute l'année, création de lien social et des animations proposées, le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement pour l'acquisition à la SCIC de 2 parts sociales, pour un montant total de 1000€.

#### **6- Convention de régularisation concernant la location du parking de la mairie**

Le parking communal de la Mairie occupe deux parcelles, l'une communale, cadastrée section AB n°38, l'autre privée, cadastrée section AB n°37 d'une superficie de 471 mètres carrés. Concernant cette dernière, il convient de régulariser cette occupation par une convention passée avec les propriétaires. Cette convention d'une durée de 9 ans donnerait lieu au paiement d'un loyer annuel de 450€.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de cette convention.

#### **7- Assainissement : convention passée avec le SIVOM Tarn et Lumenesque**

Le 15 décembre 2011, une convention avait été passée entre la commune et le Sivom Tarn et Lumenesque qui avait pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financière par lesquelles le Sivom s'était engagé à recevoir sur son réseau d'assainissement les eaux usées de la commune afin de les transporter vers la station d'épuration de Millau pour leur traitement.

L'article 5-3 de cette convention, d'une durée de 10 ans et arrivant à terme le 14 décembre 2021, précise qu'elle doit être dénoncée avec un préavis d'un an, son renouvellement devra être demandé par la commune, à défaut le raccordement au collecteur d'eaux usées pour être obstrué.

Madame le Maire exposer au conseil qu'il conviendrait donc de dénoncer cette convention tout en demandant son renouvellement afin de clarifier ses termes, notamment ce qui concerne les modalités de calcul du montant de la redevance (article 4-7).

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du maire.

#### **8 - Recrutement d'une secrétaire de mairie, modification du tableau des emplois.**

La secrétaire de mairie Anne ZOLNOWSKI ayant fait connaître son intention de quitter ses fonctions au sein des services communaux à compter du 8 décembre prochain, une procédure de recrutement a été engagée.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent administratif de 2ème classe de 28h/semaine avec CDD renouvelable.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **9 - Désignation des représentants aux commissions communautaires**

Commissions	Titulaires	Suppléants
Finances, administration générale	Jean-François DUMAS	Christine BEDEL
Aménagement, habitat, gens du voyage	Pascale RIVIÈRE	Bernard GRAILLE
Développement économique, enseignement supérieur	Eric TRANNOIS	Jean-François DUMAS
Tourisme, sports de nature et équipements	Véronique CHILLON	Marine PIERRE
Mobilité, voirie	Bernard GRAILLE	Christophe BALMAYER
Écologie, gestion des déchets, gestion de l'eau	Christian CHARRE	Christine BEDEL

Approuvée à l'unanimité.

## **10 - Réajustements budgétaires de fin d'année**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait d'opérer certains réajustements budgétaires, concernant notamment les salaires.

A l'unanimité, le conseil approuve ces réajustements.

## **11 - Budget eau - admission en non-valeur**

A la demande de la trésorière, la mise en non-valeur est présentée au conseil municipal, pour un montant de 257,98€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **12 - Demande de subvention DETR**

Les travaux de restauration du parking du château (revêtement et délimitation des emplacements de stationnement) ont été estimés à 18 364,00€ HT, ils seront financés par une subvention de l'Etat (DETR) de 5 509,20€ et l'autofinancement communal pour 12 854,80€.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de cette opération, son plan de financement et autorise Madame le maire à demander l'aide de l'état (DETR).

## **13 - Questions diverses :**

Au vu du contexte actuel et de la crise sanitaire, le conseil municipal est contraint avec regrets d'annuler les vœux et le repas des aînés pour cette année. En substitution du repas des aînés, il est proposé au conseil municipal une distribution de paniers gourmands (confectionnés par le MAP) aux personnes de 65 ans et plus. La dépense prévisionnelle est de 1 900€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h38.